

# Bulletin d'inscription : formations ECPA

À renvoyer impérativement au plus tard 15 jours avant le début de la formation

Pour vous inscrire, retournez ce bulletin renseigné par fax : 01 40 09 62 78 ou par courrier :  
ECPA - Pôle Formations - 25 rue de la Plaine - 75980 PARIS Cedex 20

## FORMATION (horaires : 9h30-18h00)

Code stage ..... Intitulé de la formation ..... Nombre d'heures .....  
Dates du .../.../20... au .../.../20... (et .../.../20...) Prix HT..... Prix TTC (TVA à 19,6%) .....

## PARTICIPANT

M.  Mme  Mlle Nom ..... Prénom .....  
Nom de jeune fille ..... Fonction .....  
Adresse personnelle (facultatif) .....  
..... Code Postal ..... Ville .....  
Tél Prof. (ligne directe) ..... Portable .....  
E-mail (obligatoire) .....  
Années d'expérience en RH et/ou en évaluation des personnes (obligatoire) .....  
Quelles missions ? (obligatoire) .....

*Pour toute inscription en formation TD-12, merci de nous joindre une photocopie de votre diplôme de DESS ou MASTER 2 en Psychologie*

## ENTREPRISE/ÉTABLISSEMENT

Si vous possédez votre code client, merci de l'indiquer   
Raison sociale ..... Secteur d'activité .....  
Adresse .....  
..... Code Postal ..... Ville .....  
Téléphone (standard) ..... Fax .....

## PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION

M.  Mme  Mlle Nom ..... Prénom .....  
E-mail ..... Téléphone .....  
Adresse d'envoi du courrier de convocation .....  
..... Code Postal ..... Ville .....  
J'ai besoin d'une convention de formation :  OUI  NON

**ADRESSE DE FACTURATION** (si différente de celle ci-dessus ou OPCA : merci de joindre la copie de l'accord de prise en charge)

Raison sociale .....  
Adresse .....  
..... Code Postal ..... Ville .....  
E-mail ..... Téléphone .....

*Afin que votre inscription soit prise en compte, renvoyez le bulletin d'inscription (dûment complété) accompagné d'un acompte de 30 % du montant TTC à l'ordre des ECPA.*

Date et cachet de l'organisme payeur (obligatoire)

Date, signature\* et cachet de l'entreprise

\* La signature de ce bulletin signifie l'acceptation des conditions générales de vente au dos



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Accès à la formation

Les formations ECPA à l'utilisation des tests sont ouvertes exclusivement aux praticiens justifiant de leur qualification professionnelle dans le domaine des Ressources Humaines et aux psychologues titulaires d'un DESS ou d'un DEA.

Les ECPA se réservent le droit de refuser l'accès à la formation après appréciation du parcours professionnel de la personne inscrite.

## Tarifs

Le prix HT de la formation comprend les frais de stage, les documents pédagogiques et le(s) repas pris en commun avec le formateur. Le matériel de test n'est pas inclus dans le tarif de la formation.

La facture vous sera adressée à l'issue de la formation ou de la 1ère partie de la formation.

La qualification n'est acquise qu'après la validation des connaissances et l'acquittement de la facture.

Toute formation commencée est due en entier.

## Inscription

L'inscription est prise en compte lors de la réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné d'un acompte de 30% du montant TTC de la formation.

## Règlement

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre des ECPA par chèque bancaire ou par virement postal :

La Banque Postale Paris 20041 00001  
0515761R020 39  
IBAN : FR04 2004 1000 0105 1576 1R02  
039  
BIC : PSSTFRPPPAR

- Un acompte de 30% du montant TTC est versé à la commande.
- Le complément est dû à réception de facture

## Prise en charge par un organisme collecteur (OPCA)

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA, il lui appartient de faire la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par les ECPA au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas aux ECPA au premier jour de la formation, les ECPA se réservent la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

## Pénalité de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

## Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande aux ECPA sans avoir procédé au paiement de la (ou des) commande(s) précédente(s), les ECPA pourront refuser d'honorer la commande et de délivrer la (ou les) formation(s) concernée(s), sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## Documents contractuels

Une attestation de présence est remise à chaque participant après la formation.

Si le client a demandé sur le bulletin d'inscription une convention de formation, elle lui sera adressée par courrier.

Le programme de formation est téléchargeable sur notre site [www.ecpa.fr](http://www.ecpa.fr), espace RH, rubrique « Formations ».

## Conditions d'annulation et de report de votre fait

Toute annulation ou report doit nous parvenir par écrit.

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué plus de 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 15 et 7 jours ouvrés avant la session : 30% du montant TTC de la formation (acompte) seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : 70% du montant TTC de la formation.

## Conditions d'annulation du fait des ECPA

En cas d'imprévu, les ECPA se réservent le droit d'ajourner la formation 10 jours minimum avant la date prévue et de proposer une autre date aux personnes concernées.